COMMISSION JEUNES

MANDAT 2020-2024 - SAISON 2023 / 2024

PROCES VERBAL N° 6
RÉUNION DU 5 FÉVRIER 2024
(en présentiel au District Aube de Football)

SOUS LA PRESIDENCE de : M. Eric RAYBAUDI

PRESENTS :
RAYBAUDI Éric ..... Président Commission Jeunes
AZIL Fabien ..... Conseiller Technique Départemental DAP
PROTIN Nathalie..... Référente Foot à 5
ANDRÉ Romain..... Foot à 5
ANDRÉ Jean-Paul ..... Référent Foot à 8

EN VISIO :
BOUILLON Benoît ..... Foot à 5
BRASTEL Aurélie ..... Référente Commission PEF
ANDRIES Céline ..... Foot à 8 (*arrivée 20h*)
PERRIN Thibault ..... Foot à 8

EXCUSÉE :
CHARLES Inès ..... Commission PEF

INVITÉ :
PRIEUR Aurélien ..... Président de la Commission des Compétitions

Eric RAYBAUDI, Président de la Commission Jeunes ouvre la séance à 19h15 et souhaite la bienvenue à notre invité du jour.

I/ APPROBATION PROCÈS-VERBAL

Le Procès-Verbal N°5 du 11 décembre 2023 a été précédemment approuvé par vote électronique.

II / ORGANISER

Eric RAYBAUDI informe en préambule les membres de la commission des dispositions qui ont été rappelées lors du Comité Directeur du 10 janvier dernier (*et reprises dans le PV correspondant*).

Afin de permettre au service administratif du District de justifier les frais de déplacements en cas de contrôle, il est nécessaire de continuer à signer une feuille de présence à chaque réunion mais chaque bénévole devra également fournir une copie de la carte grise de son véhicule.

1/ PRÉPARATION PLATEAUX U7-U9 (2ème phase)

La date de la réunion avec les clubs (*entre autres pour l'organisation des plateaux U7-U9*) est décalée au lundi 12 février (*amphithéâtre indisponible à la date initialement prévue*). Un point a été effectué sur les saisies de désidératas dans FAL. Fabien AZIL a comme prévu relancé téléphoniquement les clubs qui n'avaient formulé aucune demande.

Un tour de table est effectué pour connaître les membres de la commission qui seront présents à la réunion : Romain ANDRÉ, Aurélie BRASTEL, Nathalie PROTIN et Eric RAYBAUDI, accompagnés de Fabien AZIL en sa qualité de CTD DAP.

La Commission Jeunes insistera lors de la réunion de préparation des calendriers sur l'importance de l'enregistrement dans FAL de toutes les informations demandées (*impacts possibles sur le Statut Départemental ou Régional des Jeunes si les équipes U7 et ou U9 doivent permettre de couvrir les équipes premières des clubs concernés*).

Sur l'ensemble des catégories U6 à U11, pour la dernière phase de la saison (*mars à juin*), la commission se réserve la possibilité de ne pas attribuer d'organisation aux clubs qui ne respectent pas de manière récurrente ces obligations administratives, ou de retirer les organisations suivantes prévues si au moins deux retours dans FAL ne sont pas effectués dans les délais. La même décision pourra être prise envers des clubs qui n'assurent pas un accueil cohérent des équipes visiteuses : certains se sont fait remarquer en ne proposant à l'arrivée des équipes aucun vestiaire, aucune délimitation de terrain (*traçage ou éventuellement coupelles*), aucun but installé et pas de dirigeant chargé de la collecte des feuilles de licences.

2/ CRITÉRIUMS U11 ET CHAMPIONNATS U13 (mars-juin)

La date d'engagement était fixée au 31 janvier.
La commission établira les poules dans les prochains jours. La publication du calendrier interviendra courant des vacances d'hiver, une fois connu celui des compétitions Jeunes à 11 et des affectations de terrain qui en découlent.

Le retour par mail effectué par les clubs de l'ESNA et CHARTREUX, suite à la publication du PV n°5 de la commission, a été pris en compte.

3/ POINTS SUR LES PLATEAUX INDOOR U7 et U9 – FUTSAL U11 – PHASE HIVERNALE

La commission constate qu'un nombre croissant de clubs fait preuve de négligence pendant cette phase hivernale : feuilles de licences non communiquées à l'arrivée ou enfants non-inscrits sur le listing, pas de protège-tibias, aucun respect sur la propreté des lieux en partant, obligeant les bénévoles de la commission à assurer un nettoyage pour restituer les locaux dans leur état initial…

La commission rappelle que la pratique du foot Indoor et du Futsal nécessite d'appliquer les mêmes obligations que le foot extérieur (*maillots de match pour chaque équipe, chasubles, protections individuelles, licences…*)

Devant ce constat, indépendamment des amendes liées aux manquements administratifs, la commission étudiera pour la saison prochaine différentes hypothèses pour éviter de renouveler cette situation : faire payer les inscriptions pour participer aux plateaux hivernaux, n'autoriser aucun parent dans les enceintes du Complexe Stadio ou des Cosecs utilisés, voire ne plus proposer de phase hivernale… ce qui pénaliserait de fait tous les jeunes pratiquants.

Fabien AZIL se fera le porte-parole du mécontentement de la commission lors de la réunion du 12/02.

4/ CHAMPIONNAT FUTSAL U13 – PHASE HIVERNALE

À contrario des constats évoqués au point précédent, Fabien AZIL informe les membres de la commission que le Championnat U13 Futsal se déroule bien.

Pour rappel, la phase finale se déroulera le dimanche 25 février 2024 à la CIME.

5/ ORGANISATION DE LA FINALE DÉPARTEMENTALE DU FESTIVAL U13

La Finale Départementale du Festival U13 aura lieu le samedi 06 avril (*journée entière*)

Comme annoncé sur le PV n°5, afin de définir les 5 équipes qui complèteront les équipes de U13 D1 pour arriver aux 16 équipes qualifiées de la Finale Départementale, un tour de qualification aura lieu le samedi 16 mars.

Les 24 équipes qui peuvent potentiellement prétendre participer sont réparties sur 5 plateaux (*4 plateaux à 5 équipes + 1 plateau à 4 équipes*), l'équipe classée première de chaque plateau sera qualifiée pour la Finale Départementale.

Les clubs ayant un terrain synthétique sont déclarés recevants (*en gras*) pour se prémunir d'un éventuel report pour raisons météorologiques

Le tirage des plateaux est effectué par les membres de la commission

PLATEAU 1	***PLATEAU 2***	***PLATEAU 3***	***PLATEAU 4***	***PLATEAU 5***
BAR SUR AUBE	**CRENEY**	**ROMILLY**	**BAR/ESS/RIC**	**AGT**
TORVILLIERS	VAL DE SEINE	VENDEUVRE	CHARTREUX	MELDA
ESNA	ST ETIENNE	ERVY	BREVIANDES	ASLO
NORD EST AUB	TRAINEL	PONT STE MARIE	SPORTING	VAUDES
ASOFA	ET CHAPELAINE	STE SAVINE	ST MEZIERY	

La Ligue du Grand Est a validé le nombre d'accessions pour la Finale Régionale : pour le District Aube, 1 équipe masculine et 1 équipe féminine pourront participer.

Fabien AZIL informe qu'un plateau féminin devrait se dérouler le même jour et au même endroit que la finale masculine, avec les 4 seules équipes féminines répondant aux critères d'accession à la phase régionale.
À l'issue du plateau, l'équipe finissant première sera qualifiée pour l'étape régionale.

6/ CÉRÉMONIE DE REMISE DES MAILLOTS CRÉDIT AGRICOLE

La remise des maillots offerts dans le cadre de la convention avec le Crédit Agricole aura lieu au Centre Sportif de l'Aube le mardi 13 février à 18h45.

La commission sera représentée par Céline ANDRIES, Aurélie BRASTEL, Benoît BOUILLON, Thibault PERRIN, Nathalie PROTIN, Eric RAYBAUDI et notre CTD DAP Fabien AZIL.

VALIDATION DEMANDES DE TOURNOIS ET RASSEMBLEMENTS

La Commission a étudié les dernières demandes d'homologation de rassemblements ou de tournois qui lui ont été adressées par les clubs depuis sa dernière réunion.

CLUB ORGANISATEUR	DATES	CATÉGORIES	DÉCISION COMMISSION
CRENEY	30/03 et 01/04	U7-U9-U11-U13	**Accord**
BREVIANDES	18 et 19/05	U7-U9-U11	**Accord**

Rappels concernant les rassemblements et tournois pour les clubs organisateurs et visiteurs :

- *Assurance en responsabilité civile et en dommages corporels :*
  Les organisateurs sont tenus de respecter les articles 37 et 38 de la loi n° 84610 du 16 juillet 1984

- *Contrôle médical :*
  Article 6 de la loi n°99-223 du 23 mars 1999 : « *La participation aux compétitions sportives ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition …* » (*extrait*)

- *Temps de jeu maximum par rencontre ou journée dans un souci de préserver l'intégrité physique des pratiquant.e.s :*
  Ils doivent respecter les termes des Règlements Généraux de la FFF, notamment ceux du statut fédéral des jeunes ou du statut fédéral féminin

- *Surclassement :*
  Les dispositions des articles 73,74, 75 et 168 des Règlements Généraux de la F.F.F. doivent être scrupuleusement respectées.

- *Buts mobiles :*
  Les buts mobiles doivent être fixés au sol et avoir été soumis aux exigences de sécurité prévues par le décret n° 96-495 du 4 juin 1996

- *RG FFF – Art.176 :*
  Les matchs et tournois amicaux ne peuvent être organisés que par un club affilié à la FFF

- *RG FFF – Art.177.5 :*
  Le club qui organise sans autorisation un match ou tournoi amical, ou y participe, ou qui n'a pas demandé en temps voulu l'autorisation nécessaire, est passible des sanctions prévues au titre 4

TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES

Aucune remarque particulière n'est soulevée par les membres présents.

L'Ordre du Jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 H 30.

La prochaine réunion est fixée au lundi 11 mars 2024 à 19h ou sur convocation des membres.

Pour la Commission,

Le Président,
M. Eric RAYBAUDI

Les décisions de la Commission Jeunes peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel compétente (*District*) dans un délai de 7 (*SEPT*) jours (*ou DEUX jours dans le cadre de l'article 29 des RP du District*) à compter du jour de leur publication sur le site Internet du District Aube de Football (*http://district-aube.fff.fr*) (RG. FFF. Article 182, 188 à 190 – Article 3.4.1 de l'annexe 2)